



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

Procès-Verbal N°9

Réunion restreinte du 31 mars 2025 en visioconférence

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. Courriers

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés, mais elles ne feront l'objet d'aucune publication.

2. CLUBS

Courriel du 17/03/2025 du F.C.93 BOBIGNY suite au match U14 R1 BOBIGNY / SENART.
La Section transmet à la section désignation des jeunes arbitres.

Courriel du 23/03/2025 de SARCELLES A.A.S suite au match CRETEIL / SARCELLES du 30/03/2025 – championnat U18 R1.
La Section prend note et transmet à la section désignations.

3. ARBITRES

Courriel du 27/03/2024 de Mme. BELKADI Myriam Arbitre Féminine informant de son indisponibilité du 5 au 20 Avril.
La Section à titre exceptionnel accède à sa demande et transmet l'information à la section désignations.

Courriel du 29/03/2025 De M. ARAB Suleyman informant de son indisponibilité le 30/03/2025 pour le match U16 R1 Nanterre/ P.S.G. avec observation.
La Section transmet le courriel aux sections désignations et contrôles.

II. Situation des effectifs

4. MUTATIONS

Courriel du 11/03/2025 de M. BLAUWBLOMME Anthony en provenance de la Ligue du Grand Est.

La Section informe que ce dernier est classé J.A.L.

Courriel du 15/02/2025 de Mme FERHOUN Thiziri en provenance de la Fédération Algérienne de Football transmettant les documents demandés.

La Section transmet le courriel au District des Yvelines.

Courriel du 28/03/2025 de M. Etienne WILSON en provenance des Pays-Bas.

La Section transmet le dossier au District des Yvelines.

5. REPRISE ARBITRAGE

Courriel du 18/03/2025 de Mme. CREIGNOU Jeanne, Arbitre Féminine de Ligue, souhaitant renouveler sa licence arbitre.

La Section transmet à la section désignations.

6. ARRÊT DE L'ARBITRAGE

Courriel du 15/03/2025 de Mr BOISSEAU Sylvain AAR1 informant de sa fin de carrière à l'issue de la saison et demandant des renseignements pour obtenir la carte d'Arbitre honoraire.

La Section remercie M. BOISSEAU Sylvain pour les nombreux services rendus à l'Arbitrage franciliens. Pour ce qui est de l'obtention de la carte d'arbitre honoraire, ce dernier devra en faire la demande en début de saison. Le courriel a été transmis à la C.R.A.

III. Informations

7. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel, etc....).

La saisie des rapports à destination des commissions est OBLIGATOIRE via votre « portail des officiels ».

Pour que ce document soit accessible par les services administratifs de la Ligue, il est impératif d'effectuer les transactions « enregistrement » puis « validation » de manière simultanée.

Le délai de saisie ou d'envoi des rapports (pour les rares compétitions ou situations où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

Uniquement dans ce cas, l'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr